DOYENNÉ DE BRUXELLES (De Jonghe.)

POIRE DOYENNÉ DE BRUXELLES.

(DE JONGHE.)

L'arbre est un semis de 15 ans, très-vigoureux ; sa hauteur est de 3 mètres 50 centimètres ; il est garni depuis le bas jusqu'au sommet de branches fortes, étalées, faisant avec le tronc un angle très-ouvert.

Le tronc, parfaitement cylindrique, mesure 8 centimètres de diamètre. L'écorce du tronc et de toute la partie inférieure de l'arbre, est d'un brun cendré. Vers la partie supérieure, l'écorce du tronc est d'un brun clair, marquée de points blancs ; les branches du bas portent quelques épines et un certain nombre de lambourdes ; les épines sont déjà rares vers le milieu de la hauteur de l'arbre, et encore plus rares dans sa partie supérieure où le bois à fruit domine.

L'écorce des branches est d'un brun clair, tiquetée de points d'un blanc argenté.

Les mérithalles sont généralement très-rapprochés, aussi bien à la partie supérieure de la tige que sur les branches et les rameaux.

Le pétiole des feuilles, d'une longueur moyenne, plutôt court que long, est raide, vert ou légèrement coloré d'un rouge obscur.

Les feuilles sont étroites, canaliculées, un peu ondulées ou concaves. Leur nuance verte est claire à la surface inférieure, plus foncée à la surface supérieure ; les nervures, peu saillantes, sont d'un blanc de cire ; le limbe est légèrement denté.

Les boutons à bois, proéminents sur les rameaux, sont cependant rentrés, plus gros à leur base, pointus, couverts d'écailles d'un brun noirâtre.

Les feuilles des lambourdes et celles qui entourent les boutons à fruit ont le pétiole plus allongé ;

le disque de ces feuilles est aussi plus développé; leur forme est généralement plane, allongée, lancéolée.

Les feuilles des boutons à bois sont pour la plupart accompagnées de folioles latérales ou *stipules;* celles des lambourdes en ont plusieurs, plus larges et plus développées ; ce sont des pétioles avec des rudiments de feuilles dont le disque n'est ni formé ni développé.

Le bouquet floral, né sur la partie supérieure de l'arbre, porte sept fleurs. Le pédoncule des fleurs est court et gros ; les fleurs sont grandes, ouvertes, planes.

Le fruit noue facilement à l'abri des feuilles larges et longues dont la lambourde est garnie. Il augmente graduellement de volume vers la fin de la première séve ; à la seconde séve, il achève de grossir et prend son volume normal et sa forme régulière, à la fin de septembre. Sa queue est grosse, à peine longue de 2 centimètres, renflée vers le point d'attache, d'un brun clair avec quelques taches blanches semblables à celles des branches et des rameaux.

La forme régulière du fruit est plus rapprochée de celle d'un doyenné que de celle d'un colmar; il est élargi à la base vers l'ombilic et rentré vers l'insertion de la queue, développant par degrés sa grosseur jusqu'aux trois quarts de sa hauteur, puis diminuant jusque vers l'œil ou ombilic qui rentre à peine d'un demi-centimètre.

L'épiderme du fruit est d'un fond vert clair, recouvert en grande partie de brun fauve ; on remarque aussi à sa surface plusieurs gros points clair-semés, et d'un brun obscur et cendré.

Le 12 octobre 1851, date à laquelle a été faite cette description, le fruit mesurait en longueur 8 centimètres et en diamètre 6. L'arbre conservait encore tout son feuillage ; le fruit adhérait solidement à son support. Le 18 octobre, le fruit, ne cédant pas à la pression du doigt, fut détaché en le coupant avec un morceau de la lambourde ; pesé exactement, son poids était de 176 grammes. Une reproduction à l'aquarelle, d'une ressemblance irréprochable, en fut faite par M. Yerna (de Bruxelles), peintre de fleurs et de fruits. La poire fut ensuite déposée dans le fruitier où elle fut l'objet d'une surveillance assidue et toute spéciale, dans le but de connaître avec le plus de précision possible l'époque approximative de sa première maturation. Huit jours après son entrée au fruitier, son coloris, devenu plus clair, paraissait tendre à jaunir; elle fut retirée du fruitier le 8 novembre et dégustée le 10 du même mois. Elle avait alors la pellicule fine, la chair blanche, le trognon peu saillant, les loges des pepins peu prononcées, trois pepins avortés,

un seul bien conformé, arrondi, de grosseur moyenne. La chair, demi-fondante, demi-beurrée, offrait une saveur vineuse très-délicate ; elle était très-parfumée.

Quelles que doivent être les qualités définitives de ce fruit à sa seconde et à sa troisième production, nous avons cru pouvoir lui appliquer le nom de *doyenné de Bruxelles*, sa forme étant assez exactement celle d'un doyenné, et le pepin qui a produit cet arbre ayant été semé à Bruxelles pendant l'hiver de 1836-1837. Cette désignation ne peut introduire aucune confusion ; il n'existe dans les cultures aucune autre poire de ce nom. Nous prendrons les mesures nécessaires pour que cette dénomination lui reste ; dans ce but, nous n'offrirons au commerce le *doyenné de Bruxelles* qu'après nous être assurés que le fruit réunit et conserve ses propriétés recommandables, et lorsque nous serons à même de fournir des pieds assez forts à nos clients. Chaque envoi sera accompagné de la description précédente faite au pied de l'arbre mère, et dont nous garantissons l'exactitude dans tous ses détails. Nous y joindrons le dessin de la poire correctement figurée.

J. DE J.